

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 18 avril 2008, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 500 000 CAD, soit 882 456 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 26 693 € au titre de l'exercice 2008.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 6 juin 2008, un prêt de 3 300 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 3 300 000 CAD, soit 1 941 405 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 47 661 € au titre de l'exercice 2008.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 14 octobre 2008, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 500 000 CAD, soit 882 456 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 7 541 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a signé, en date du 11 février 2008, une convention de centralisation de trésorerie avec les sociétés Vétoquinol GmbH et Vétoquinol Autriche.
- En date du 16 novembre 2008, votre société a conclu un contrat d'apport de ses filiales européennes à Vétoquinol International S.A.S.

Pour ces nouvelles conventions, l'administrateur concerné est Monsieur Étienne Frechin, Président de Vétoquinol S.A., de Vétoquinol North America, de Vétoquinol GmbH, Vétoquinol Autriche, et de Vétoquinol International S.A.S.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 31 août 2006, un prêt de 1 000 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 500 000 CAD, soit 294 152 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 22 568 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 30 septembre 2006, un prêt de 1 000 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 500 000 CAD, soit 294 152 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 22 568 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America une avance dont le montant s'élève à 847 945 CAD au 31 décembre 2008, soit 498 849 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 30 475 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America une avance dont le montant s'élève à 889 194 CAD au 31 décembre 2008, soit 523 117 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 31 956 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 1^{er} janvier 2007, un prêt de 15 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 15 500 000 CAD, soit 11 137 458 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 6,00 % s'élèvent à 645 248 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 16 avril 2007, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 000 000 CAD, soit 588 304 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 41 802 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 18 octobre 2007, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 250 000 CAD, soit 735 381 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 46 751 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a consenti une caution de garantie sur emprunt pour sa filiale Vétoquinol North America d'un montant de 3 000 000 CAD au 31 décembre 2007. Cette caution a été levée en 2008 suite au remboursement de l'emprunt.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

Xavier Aubry
Associé